



## SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT

SECTION

POLIR LES AFFAIRES GÉNÉRALES

Du Vatican, le 25 avril 2008

Monsieur le Cardinal,

Au moment où commence le chapitre général des Religieux de Saint-Vincent de Paul dont vous présidez la messe d'ouverture, le Saint-Père me charge de vous assurer, ainsi que tous les capitulants, de sa prière et de sa sollicitude paternelle. Cette sollicitude et cette prière vont d'abord vers tous les membres de droit et délégués élus qui, au cours de ce chapitre, vont travailler pour le bien de l'Institut dans les six années à venir. À travers eux, elles rejoignent tous les Religieux de Saint-Vincent de Paul, qui œuvrent avec un profond engagement en Afrique, au Brésil, au Canada et en France. Puissent les capitulants se laisser guider par le Seigneur et être souples sous l'action de l'Esprit Saint, pour faire sans cesse la volonté de Dieu.

L'Institut a connu au cours des années écoulées de sérieux conflits et de graves difficultés. Il a, de ce fait, retenu l'attention toute particulière du Saint-Siège. Aussi, durant le chapitre, le Pape invite-t-il tous les capitulants à marcher avec foi et espérance vers la pleine communion de l'Institut tout entier, selon ce qui était demandé par le décret du 23 novembre 2005, qui garde toute son actualité. Le bien de l'Institut et de l'Église en dépend.

En confiant les capitulants à l'intercession de la Vierge Marie, pour que la recherche de la vérité s'effectue dans la charité fraternelle, source d'un zèle apostolique toujours plus intense au service des pauvres, et notamment des jeunes, selon le charisme du fondateur, le Père Léon Le Prevost, et dans l'esprit de saint Vincent de Paul, le Pape accorde à tous la Bénédiction apostolique.

Heureux de vous transmettre ce message, je vous assure, Éminence, de mon cordial dévouement dans le Seigneur.

Secrétaire d'État de Sa Sainteté

---

Monsieur le Cardinal Franc RODÉ  
Préfet de la Congrégation pour les Instituts de Vie consacrée  
et les Sociétés de Vie apostolique  
CITÉ DU VATICAN